



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Direction des ressources humaines**

Reims, le 1er février 2024

**Bureau de l'encadrement des personnels de direction et
d'inspection**

DPATE 1

Affaire suivie par :

Axel KREIT

Tél : 03 26 05 69 84

Mél : ce.dpate1@ac-reims.fr

Le recteur de l'académie de Reims

1, rue Navier

51082 Reims Cedex

à

Destinataires in fine

Objet : Procédure relative au détachement dans le corps des personnels de direction - rentrée 2024.

Référence : Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale - Note de service n° DE-D2023-013523 du 22/01/2024 parue au BOEN n°4 du 25/01/2024 relative à l'accueil par voie de détachement, au renouvellement de détachement, à l'intégration et au recrutement par liste d'aptitude des personnels de direction à la rentrée 2024.

À la rentrée 2024, 45 postes au niveau national sont offerts pour l'accueil en détachement dans le corps des personnels de direction.

1. Modalités et calendrier de dépôt des demandes d'accueil par détachement :

L'accueil par détachement dans le corps des personnels de direction donnera lieu à un recrutement sur profil directement sur poste.

Une fiche descriptive d'emploi incluant le nombre de postes offerts par académie sera publiée par la direction de l'encadrement sur Choisir le Service Public le jeudi 1^{er} février 2024 pendant 4 semaines.

Les agents saisiront leur dossier de candidature dans Colibris du 1^{er} février 2024 à 12h00 (heures de Paris) au vendredi 15 mars 2024 à 12h00 (heure de Paris) :

<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/de-detachement-des-personnels-de-direction-candidature-2024/>

Le nombre de vœux sur poste est fixé à 3 au maximum.

Les pièces justificatives suivantes devront obligatoirement être transmises via l'application Colibris :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Le dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- Un état des services validé par l'autorité hiérarchique,
- L'avis favorable relatif au détachement visé par l'autorité hiérarchique du corps d'origine.

Plusieurs pièces justificatives peuvent être téléchargées lors de la candidature, dont l'annexe 2 (document obligatoire).

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

2. Modalités de traitement, avis et classement des candidatures :

Les agents dont la candidature est recevable et sélectionnée par la direction de l'encadrement seront reçus en entretien par le(s) recteur(s) de l'(des) académie(s) d'accueil entre le mercredi 10 avril 2024 et le mardi 30 avril 2024.

Le recteur émettra un avis sur la demande d'accueil en détachement et procédera ensuite au classement des candidats par ordre préférentiel sur chaque poste. Ces avis seront consultables le lundi 13 mai 2024.

Le vendredi 17 mai 2024, la direction de l'encadrement adressera un courriel à l'ensemble des agents les informant de la suite donnée à leur candidature.

Les agents dont la candidature a été retenue seront informés de l'académie obtenue. Après acceptation de leur part, l'arrêté d'accueil en détachement leur sera envoyé pour transmission à leur administration d'origine.

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-1174 du 11 décembre 2001 modifié, les services académiques transmettront aux intéressés un arrêté d'affectation et procéderont à leur classement dans le corps des personnels de direction.

Les personnels qui ne rejoindront pas leur poste au 1er septembre 2024 perdront le bénéfice du recrutement par la voie de l'accueil en détachement au titre de l'année 2024.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale d'académie



Valérie Pinset

Liste des destinataires

Monsieur le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et leurs adjoints
Monsieur le directeur de CANOPE
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du CROUS
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Monsieur le délégué académique à la pédagogie
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs de division
Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire